

Par BINET-VALMER

Seizième année. — N° 5.765

ABONNEMENTS :	LES ANS	6 MOIS	3 MOIS
Nièvre et limitr...	44.00	25.00	18.00
Aux res départ...	52.00	28.00	15.00
Union postale...	82.00	43.00	22.00

TÉLÉPHONE : 2-17 & 2-18

Régional Quotidien

QUINZE CENTIMES

Administration et Rédaction : 3, rue du Chemin-de-Fer, NEVERS

Publicité (annonces et réclames) : 3, rue du Chemin-de-Fer, à NEVERS

COMPTES CHEQUES POSTAUX : Paris 272-43 — REGISTRE DU COMMERCE : N° 57

LUNDI
8
DÉCEMBRE 1924

LES MANIFESTATIONS DOMINICALES

Plus de 20.000 catholiques réunis à Quimper jurent de défendre les libertés religieuses menacées par le Gouvernement

30.000 catholiques se réunissent aujourd'hui à Folgoët

Quimper, 7 novembre. — Malgré les importantes mesures de police prises par le gouvernement et les menaces de M. Herriot contre « l'agitation religieuse » que le président du conseil a volontairement et ignominieusement comparée au danger communiste, la formidable manifestation catholique s'est déroulée aujourd'hui à Quimper dans l'ordre le plus impressionnant.

Dé la première heure, des milliers et des milliers de manifestants de Quimper, Chateaulin et Quimperle arrivaient en automobile, en voitures ou à pied. Bientôt plus de 20.000 catholiques dont un grand nombre portant le chapeau à ruban et la veste de velours, étaient rassemblés dans Quimper et participaient avec un ardeur indescriptible au grand meeting de résistance organisé sous la présidence de Mgr Duparc.

Après avoir quitté dans un ordre imposant la cathédrale Saint-Florentin, l'armée des catholiques du Finistère défila, toutes bannières déployées et chanta des chants religieux et patriotiques, se rendit par les rues de la ville à l'évêché.

Tout à tour, au milieu des applaudissements enthousiastes, MM. Jadé, Henry, Madec, le chanoine Desgranges et Mgr Duparc prirent la parole et demandèrent aux assistants de s'unir pour la défense de leurs libertés.

Des hauts parleurs avaient dû être installés qui portèrent à toute la masse des catholiques les paroles de foi et d'énergie des orateurs.

Les bretons jurèrent de défendre leurs droits et de résister aux manœuvres sournoises ou ouvertes du ministère de franc-maçons qui actuellement gouverne ou plutôt perd la France.

La nouvelle d'une information lancée par le procureur de la République contre l'abbé Gerrec, de la paroisse de Notre-Dame-de-Mont-Carmel, qui avait dimanche dernier, en chaire invité les catholiques à se grouper pour défendre par tous les moyens, les libertés religieuses menacées, fut apprise avec une douloureuse indignation qui ne fit qu'accroître chez les 20.000 manifestants la volonté de s'unir et d'agir.

Bien que les communistes, socialistes et radicaux s'étaient rassemblés également à la même heure, à Quimper, dans le but d'organiser une contre-manifestation et de

tenter de créer un incident au détriment des catholiques, cette combinaison échoua. L'ordre parfait et la détermination des catholiques obligèrent, sans aucun incident, les socialistes à ne pas venir se froter aux bataillons catholiques.

Ajoutons que cette formidable manifestation aura demain 3 décembre, son pendant à Folgoët. 30.000 catholiques au moins vont se réunir, en effet, dans cette ville.

D'une seule paroisse, Saint-Pol-de-Léon, le pays des beaux chevaux postiers, on annonce 1.200 hommes, dont 400 cavaliers. Plabennec, Plouguerneau, Plougastel-Daoulas, fournissent chacune 1.000 hommes. Le défilé comprendra trois colonnes, chacune précédée d'une musique ; tous ces hommes du Léon et du Trégor marcheront en rangs serrés et six de front, en chantant le cantique du Folgoët et *Nous voulons Dieu*.

Au meeting, prendront la parole MM. Balandin, Inzan, Tremblin, Paul Simon, députés ; Fortin sénateur du Finistère ; Walter, député d'Alsace ; l'abbé Madec ; le chanoine Desgranges et Mgr Duparc.

A Beauvais, les catholiques applaudissent Mgr Le Senne

Beauvais, 7 décembre. — Une réunion de catholiques venus de tous les points de l'arrondissement s'est tenue, aujourd'hui, à Beauvais, salle Saint-Paul. Plus d'un millier d'auditeurs ont applaudi vigoureusement l'exposé fait par Mgr Le Senne, évêque de Beauvais, entouré des autorités ecclésiastiques.

Mgr Le Senne a exposé ses vues sur l'organisation et l'action des unions catholiques et la défense sociale et religieuse. Il a défini les droits et les devoirs des catholiques dans les circonstances présentes, la raison d'être des unions diocésaines, les buts à poursuivre.

Le terrain sur lequel les catholiques doivent agir a fait ensuite l'objet de son allocution qui a été écoutée avec attention et applaudie par tout l'auditoire.

Après un échange de vues, les assistants ont tous approuvé le programme tracé par l'évêque de Beauvais et ont juré d'en poursuivre la réalisation jusqu'au bout.

MM. HERRIOT ET ISRAEL sont reçus à Roubaix à coups de sifflets

Le Président du Conseil fait l'éloge de l'école unique

Roubaix, 7 décembre. — Accompagné de M. Israël, secrétaire général à la présidence du Conseil, et de M. François-Albert, ministre de l'Instruction publique, M. Herriot a quitté Paris, ce matin, à 8 heures, pour aller présider, à Roubaix, le banquet de clôture des amicales laïques du Nord.

Il arrive dans cette ville à 11 h. 25, et il est reçu à sa descente du train, par M. Lebas, maire, entouré de son conseil municipal et de parlementaires du département.

Le cortège se rend aussitôt vers l'hôtel de ville, mais voici que les acclamations s'élevèrent à son tour, tout comme à Epinal, couvertes par des cris et des coups de sifflets. Le président du Conseil entra précipitamment à l'hôtel de ville, où le maire l'aida de la rassurer en prononçant quelques mots de bienvenue.

Cependant, sur la place de l'Hôtel-de-Ville, les Orphéons jouent des marches les plus bruyantes, pour tenter d'atténuer les coups de sifflets, qui se rapprochent de plus en plus. Bientôt les cris hostiles percent, malgré la musique : « A bas Herriot », « A bas le bloc des gauches », les manifestants arrivent jusqu'aux fenêtres de l'hôtel de ville. M. Herriot devient pâle. Les forces de police entrent en scène : dix arrestations sont opérées.

Un peu plus rassuré, M. Herriot répond alors aux paroles de M. Lebas :

« Ce que je veux, affirme-t-il, c'est établir la paix à l'intérieur et à l'extérieur. J'ai travaillé de toutes mes forces, j'ai essayé de gagner à moi-même les bienfaits qui a tant mérités. Je suis heureux de penser que j'ai contribué à renforcer la sécurité et le bien-être des amis qui tendaient à nous quitter. C'est le même but que je poursuis à l'intérieur du pays ».

Les officiels applaudissent. Les rues étant toutes gardées, le cortège se risque alors vers l'établissement Decominck, situé dans les faubourgs de Tourcoing, où un grand banquet est servi.

On fait à M. Herriot un accueil démagogique, qui lui fait pourtant pas oublier les incidents de la matinée.

Au dessert, M. François-Albert remet diverses décorations, notamment la croix de la Légion d'honneur, à titre posthume, et en la personne de son père, au jeune Léon Marlot, fusillé par les Allemands, à l'âge de 17 ans, à Tournai, le 22 juillet 1918, pour avoir refusé de travailler au service des envahisseurs, et tenté de rentrer en France, porteur de documents concernant l'occupation.

M. Herriot, entièrement rassuré, retrouve sa voix sonore et improvise alors un discours où il chante sur l'air connu les bienfaits de la laïcité et de l'école unique.

« Soyez bons pour les communistes étrangers » dit la Société du Cartel protectrice des communistes

Paris, 7 décembre. — Sur sept communistes arrêtés hier, six sont italiens. Ils ont été aussitôt l'objet d'un arrêté d'expulsion.

Mais comme ils faisaient valoir qu'ils seraient incarcérés s'ils rentraient en Italie, les Italiens ont été renvoyés vers la Belgique.

C'est beaucoup de bonté d'âme. Il est vrai que le cartel est société protectrice des étrangers.

Guilbeaux suivra-t-il l'exemple de Sadoul ?

Paris, 7 décembre. — En prévision du retour possible, en France, de Guilbeaux, le ministère de l'Intérieur vient de communiquer à la préfecture de police, ainsi qu'aux commissaires des ports et des gares frontalières, une note le concernant. Il se nomme Henri Guilbeaux, dit James Borkley, né le 5 novembre 1884, à Verdier (Belgique). Il fut condamné à mort le 21 février 1919, par le 3^e conseil de guerre.

Ordre est donné de surveiller étroitement les gares frontalières, les ports, de faire des patrouilles et des rondes sur les routes voisines de la frontière.

Le maréchal Foch préside à Nancy la fête du travail

Nancy, 7 décembre. — La distribution annuelle des récompenses aux vieux serviteurs comptant plus de 20 années de service dans l'industrie lorraine a eu lieu ce matin à la salle Beirel. Le maréchal Foch présidait cette fête du travail. Sur l'estrade, avaient pris place à ses côtés, MM. Marin et Lebrun, anciens ministres ; Michel et Michaut, sénateurs ; Mgr de la Celle, évêque de Nancy ; Magre, préfet, et Mengin, maire de Nancy ; le général Penet, commandant le 20^e corps d'armée, Flayelle, député des Vosges, etc.

Plus de 1.400 ouvriers ont reçu la médaille d'or ou un diplôme consacrant leur mérite et leur fidélité. Le maréchal Foch, salué de longues ovations, a évoqué les années douloureuses de 1870-1871, rappelé son passage à Nancy, où il commanda le 20^e corps d'armée et où il a connu le patriotisme vigilant et les vertus qu'ennoblièrent la Lorraine laborieuse. Il a fait ensuite l'éloge des populations lorraines. Il a terminé en affirmant l'amour de la paix qui anime et soutient l'activité laborieuse de la France.



LORD AGHA, Kurde de Constantinople, est dit-on le plus vieux homme du monde. Son certificat de naissance montre, en effet, qu'il eut 150 ans la semaine dernière.

Comment l'abbé Catusse fit condamner pour effraction un maire trop laïque

Toulouse, 7 décembre. — L'abbé Catusse avait actionné M. Abeilhou, maire de la Bastide Saint-Pierre, en dommages-intérêts, pour avoir fracturé la serrure de la porte de l'église, pour faire sonner les cloches sans autorisation.

Le tribunal s'est déclaré incompétent pour la sonnerie de cloches, mais retient la responsabilité du maire pour l'effraction de la serrure de l'église et l'oblige, dans un délai de 5 jours, à remettre la serrure en place et à donner la clef à l'abbé Catusse.

Il le condamne, en outre, aux frais et dépens du procès.

Où se lève le voile de l'incognito

Londres, 7 décembre. — Le *People*, dit savoir que le Rajah Sir Harry Singh, le fameux M. A. de l'affaire Robinson, qui fut victime de l'escroquerie que l'on sait, et que quelques journaux signalaient comme étant aux Indes, se trouve en réalité à Londres, où il est l'hôte d'un haut fonctionnaire britannique. Le *People* annonce, d'autre part, que Sir Harry Singh assistera, demain, au ministère de l'Intérieur, à une conférence, au cours de laquelle on examinera la question de savoir s'il doit déposer comme témoin ou se porter partie civile, devant le tribunal de Bow-Street.

LA FOIRE AUX AMOUREUX

Arlon, 7 décembre. — Cette semaine, s'est tenue à Arlon la grande foire de Saint-Nicolas, dite « foire des amoureux ». En raison d'une ancienne coutume qui ménageait pour cette occasion les rencontres décisives entre jeunes gens et jeunes filles de la région qui avaient commencé à se parler il y a quelque temps, les deux voix principales, ainsi que deux voix secondaires de la ligne Paris-Boulogne. Le trafic aurait été complètement interrompu sans l'existence de lignes de raccourcissement construites par les chemins de fer de l'Etat et par lesquelles il fut possible de faire passer, pendant la nuit, les rapides et les trains de voyageurs, le service des marchandises étant seul arrêté. Les voies obstruées ont été déblayées aujourd'hui. Le trafic a repris son cours normal à midi et les transactions très nombreuses.

UN DERAILLEMENT A BOULOGNE

Boulogne-sur-Mer. — Hier soir, une partie d'un train de marchandises ayant déraillé sur une aiguille, à l'entrée de la gare d'Abbeville, douze wagons furent renversés et obstruèrent les deux voies principales ainsi que deux voies secondaires de la ligne Paris-Boulogne. Le trafic aurait été complètement interrompu sans l'existence de lignes de raccourcissement construites par les chemins de fer de l'Etat et par lesquelles il fut possible de faire passer, pendant la nuit, les rapides et les trains de voyageurs, le service des marchandises étant seul arrêté. Les voies obstruées ont été déblayées aujourd'hui. Le trafic a repris son cours normal à midi et les transactions très nombreuses.

DES COUPS DE COUTEAU ENTRE PORTUGAIS

Paris, 7 décembre. — Ce matin, vers 3 heures, en face d'un hôtel-restaurant de la rue de Fontainebleau à Cléville, un sujet portugais, Joseph Talvio, 34 ans, a été frappé de plusieurs coups de couteau par un de ses compatriotes nommé Domingo. Le blessé a été transporté à l'hospice de Cléville. Le meurtrier est en fuite.

UN MAÇON GAGNE 100.000 FRANCS

Toulon, 7 décembre. — L'ouvrier maçon Malva de Saint-Tropez, a gagné un lot de 100.000 francs, au dernier tirage du Crédit National 1924.

HAPPE PAR UNE TRANSMISSION

Dijon, 7 décembre. — L'ouvrier Chopard, 23 ans originaire de Moreau, occupé à la fabrication de Morey, à Saône, a été happé au cours de son travail par un arbre de transmission qui l'entraîna dans son mouvement. Le corps et la tête battant le mur à chaque tour, l'ouvrier a été affreusement déchiqueté.

Une vengeance d'apaches

Lyon, 7 décembre. — Le nommé François Texier a été relevé à 3 heures du matin à la Guillotière, la poitrine trouée d'un coup de poignard. Il a succombé sans prononcer une parole, en arrivant à l'Hôtel-Dieu. Il s'agit d'une vengeance d'apaches.



Georges et sa célèbre se mesurant sur « notre terrain ». Cl. Paris-Centre

L'AFFAIRE SADOUL

Paris, 7 décembre. — Dans une lettre adressée au gouverneur militaire de Paris, M. Flach, avocat de Sadoul, accuse réception de l'avis qui lui avait été fait du transfert de son client sur la prison militaire d'Orléans.

Cette décision prise par application de l'article 150 du code de justice militaire, d'après lequel le conseil de guerre compétent pour juger le militaire contumace est celui où se trouve le corps dont il fait partie, le même texte dispose que seul le contumace n'appartenant à aucun corps doit être déféré au conseil de guerre qui a prononcé sa condamnation.

M. Flach estime que cette décision est en contradiction avec la mesure ordonnée par le gouvernement militaire de Paris en 1919, de laquelle il résultait que le capitaine Sadoul n'appartenait à aucun corps.

Il envisageait donc comme un désaveu de cette procédure et comme l'une des illégalités du procès qui a abouti à la condamnation de son client.

Accident ou suicide ?

Dijon, 7 décembre. — On a trouvé près de la gare de Recey, le cadavre coupé en deux de M. Foulet, 42 ans, propriétaire à Recey, qui était en instance de divorce depuis plus d'un an. On hésite entre les hypothèses d'un accident ou d'un suicide.

Les blessures d'Angerstein sont en bonne voie de guérison

Munich, 7 décembre. — Les blessures d'Angerstein, qui assassa sa famille et ses domestiques, en tout huit personnes, sont en bonne voie de guérison. Le meurtrier va être prochainement conduit à la prison de Limbourg, où il sera tout d'abord soumis à l'examen de médecins aliénistes. Angerstein sera ensuite traduit devant le tribunal de Limbourg.

Je quête pour les morts de Verdun. Voici le sixième anniversaire. Le 23 juin 1916, les Roches s'emparement de Thiaumont, que nous repûmes et qu'ils reprirent à leur tour ; leurs éléments avancés atteignirent Souville ; le général lieutenant Kronprinz Wilhelm se réjouissait. Combien de nos frères d'armes sont tombés pour sauver la Ville sacrée ? Je quête pour les morts de Verdun.

Le 4 septembre 1919, S. Em. le cardinal Dubois, archevêque de Paris, ancien évêque de Verdun, a inauguré un ossuaire provisoire, simple abri pour les ossements humains, tout ce qui reste du corps douloureux des héros. Ils avaient une âme trop haute pour qu'elle ne se sentît point immortelle, mais leur pauvre corps craignait la souffrance, était las de souffrir, leurs jambes enlaidies dans la boue, leurs bras engourdis par l'humidité et la fatigue, leur visage aux joues crues, au teint plombé à la barbe hirsute, aux yeux caves, leur pauvre corps redoutait de ne plus vivre, et pourtant refusait de fuir. Je quête pour les morts de Verdun.

Le 22 août 1920, M. le maréchal Pétain, président d'honneur du *Souvenir des Défenseurs de Verdun*, a posé la première pierre de l'ossuaire définitif. On sait que cet ossuaire s'étendra entre le fort de Douaumont et le fortin de Thiaumont, et que tous les cultes auront leur lieu de prière quand le monument sera achevé. La première pierre de la chapelle catholique a été posée avec le concours de M. James A. Flaherty, chef suprême des Chevaliers de Colomb. Et S. G. Mgr Giniasty, évêque de Verdun, a donné sa bénédiction. Quand le monument sera achevé... Je quête pour les morts de Verdun.

On sait que c'est nous qui avons fait revenir notre camarade sous l'Arc de Triomphe. Ce sera notre orgueil d'avoir provoqué ainsi la naissance d'un nouveau culte. La nuit, même quand il pleut, aux petites heures de la nuit, approchez-vous discrètement de la *Marseillaise* de Rude, et vous verrez, sous l'arc auguste, toujours quelque'un qui prie. Eh bien ! quand sera construit l'ossuaire de Verdun, dans chacune des chapelles, toujours vous trouverez, à quelque confession que vous apparteniez, quelque'un qui prie, au nom de la France, le Dieu de la Patrie.

Je quête pour les morts de Verdun, et pour que se sente exaltée par notre amour l'âme immortelle des défenseurs de Verdun.

Oni ! je tends cette main qui a reçu beaucoup d'argent pour les mutilés, les veuves, les orphelins, les soldats malheureux, je tends cette main qui tremble aujourd'hui, inquiète de la mission acceptée, afin que vous déposiez votre obole, votre généreuse obole, afin que les ossements de vos sauveurs soient réunis, et que la France ne paraisse pas, aux yeux du monde, trop ingrate. Donnez, ah ! donnez, vous qui participez à toutes les fêtes de charité qu'on organise, donnez plus que vous ne pouvez pour que s'élevât sur la colline de Douaumont la piété de votre reconnaissance, tandis que grandiront la broussaille et la forêt, symboles de la renaissance. Je quête pour le pauvre corps des morts de Verdun, pour leur âme immortelle.

Voici le sixième anniversaire, et l'argent manque. Etes-vous fous d'oublier ainsi ? Ne sommes-nous pas les victorieux ? Vous qui avez de l'argent, n'oubliez pas que l'on n'emporte point l'argent dans la tombe, et que ceux qui dorment à Verdun sont au delà de l'argent !

La broussaille cache les coquelicots, la forêt remplacera la broussaille, la nature poursuit son œuvre ; la France doit marquer les étapes de son œuvre. Si vous voulez que l'adolescent soit prêt à combattre comme nous avons combattu, à protéger Paris comme nous l'avons protégé, à sauver la Patrie comme nous l'avons sauvée, construisez sur les collines de Verdun le monument que l'adolescent verra et qui lui fera oublier les agréments de la forêt.

Je quête pour les morts de Verdun, et mes frères, tous ceux qui ont souffert pour votre salut et qui n'ont pas profité de la victoire, les anciens combattants, les mutilés, les aveugles, mes chers amis les pauvres aveugles, mes jeunes frères les orphelins, mes sœurs les veuves de guerre, tendez la main, eux aussi, oubliant leur détresse comme j'oublie la mienne. Que sommes-nous ? De quel nous plaignons-nous ? C'était là-bas, un trou d'obus. Depuis une semaine, une éternité, l'homme se battait. Après de lui, des cadavres, ses amis. Il avait fait, surtout il avait souffert. Il pouvait lever les bras et faire « Camarade ! » Il cherchait des cartouches dans les poches des morts, et riant comme tout soldat français, il disait : « Ah ! les salauds ! ils ne passeront pas ! » Un sifflement ; une explosion... La tête va de-ci, les jambes vont de-là ; le trou d'obus est un peu plus large, et le corps du héros est mêlé aux corps des corps des morts de Verdun.

Quatre cent mille Français ont payé de leur vie le salut de la citadelle. L'état civil déclare que trois cent mille d'entre eux restèrent anonymes, ossements dispersés. Avez-vous été là-bas ? Vous êtes-vous égarés de vos compagnons de route ? On s'égarait, on est tellement pris par le drame ! On marche à l'aventure, on se penche sur un trou d'obus. Quelle est cette blancheur ? Un squelette humain. Oh ! pas un squelette entier, un ossement, un tibia, un fémur, ce qui reste d'une de ces jambes qui ont refusé de courir et qui ont mis genou en terre afin que le coup de fusil contre l'envahisseur fût mieux assuré. Malgré le dévouement de M. l'abbé Noël, ancien aumônier militaire, malgré les efforts du *Souvenir des Défenseurs de Verdun* et de mon jeune confrère Henry de Monthier, secrétaire général de ce grand livre, la *Relève du Matin*, l'un des rares qui n'ait bouleversé de peur que nous avons fait la guerre, il faut

Je quête pour les morts de Verdun, et mes frères, tous ceux qui ont souffert pour votre salut et qui n'ont pas profité de la victoire, les anciens combattants, les mutilés, les aveugles, mes chers amis les pauvres aveugles, mes jeunes frères les orphelins, mes sœurs les veuves de guerre, tendez la main, eux aussi, oubliant leur détresse comme j'oublie la mienne. Que sommes-nous ? De quel nous plaignons-nous ? C'était là-bas, un trou d'obus. Depuis une semaine, une éternité, l'homme se battait. Après de lui, des cadavres, ses amis. Il avait fait, surtout il avait souffert. Il pouvait lever les bras et faire « Camarade ! » Il cherchait des cartouches dans les poches des morts, et riant comme tout soldat français, il disait : « Ah ! les salauds ! ils ne passeront pas ! » Un sifflement ; une explosion... La tête va de-ci, les jambes vont de-là ; le trou d'obus est un peu plus large, et le corps du héros est mêlé aux corps des corps des morts de Verdun.

Je quête pour les morts de Verdun, et mes frères, tous ceux qui ont souffert pour votre salut et qui n'ont pas profité de la victoire, les anciens combattants, les mutilés, les aveugles, mes chers amis les pauvres aveugles, mes jeunes frères les orphelins, mes sœurs les veuves de guerre, tendez la main, eux aussi, oubliant leur détresse comme j'oublie la mienne. Que sommes-nous ? De quel nous plaignons-nous ? C'était là-bas, un trou d'obus. Depuis une semaine, une éternité, l'homme se battait. Après de lui, des cadavres, ses amis. Il avait fait, surtout il avait souffert. Il pouvait lever les bras et faire « Camarade ! » Il cherchait des cartouches dans les poches des morts, et riant comme tout soldat français, il disait : « Ah ! les salauds ! ils ne passeront pas ! » Un sifflement ; une explosion... La tête va de-ci, les jambes vont de-là ; le trou d'obus est un peu plus large, et le corps du héros est mêlé aux corps des corps des morts de Verdun.



La façade principale de l'ossuaire de Douaumont

LA LOIRE D'AUTREFOIS

La dernière marine

Par Raoul TOSCAN

La batellerie de la Loire connut sa période la plus brillante à l'établissement de la navigation à vapeur d'une part, à celui des chemins de fer d'autre part, c'est-à-dire après 1840. Ce dernier fait ne doit pas surprendre. La première ligne livrée à l'exploitation fut celle de Paris à Orléans. La batellerie servit donc à sa correspondance, amenant les voyageurs de la Basse-Loire, ou, au contraire, les recevant à l'arrivée pour les emmener dans la direction de Nantes, Orléans, devenu têtes de ligne, reçoit, pendant les années 1840, 41, 42 et 43, en moyenne 10.652 bateaux, représentant 321.482 tonnes.

En 1844, dans son rapport au conseil général, le préfet du Loiret s'exprime ainsi : Au mois de février, une flotte, comme depuis longtemps on n'en avait vu, prenait ses voiles dans le port d'Orléans. Du 7 au 13 février, 107 bateaux s'élevaient en mer. Ces bateaux étaient chargés de marchandises. Les bras manquaient pour le débarquement de ce fret important, dont la valeur ne s'élevait pas à moins de 12 à 13 millions.

On peut juger, par ces quelques chiffres, de l'importance du transit. Les bateaux transportant les marchandises les plus diverses se succédaient. La grande variété de ces bateaux fut une autre preuve de l'activité commerciale de la Loire. Leurs formes, leurs dimensions, leurs noms même étaient singulièrement variés.

Les trains de bateaux

On distingue quatre classes de bateaux, selon le poids de leur chargement. Tous sont en sapin ou en chêne. Il y a les grands et les petits chalandes, les grandes et les petites toûtes, dont quelques unes por-

DERNIERE HEURE

Les catholiques sifflent Justin Godard à Strasbourg

Les premiers résultats des élections allemandes

Soixante arrestations M. Herriot donne aux communistes français le temps de le voir venir



Le Vole Sportive ASSOCIATION

Une vingtaine d'arrestations ne sont pas maintenues

Les partis nationalistes sont en majorité

Paris, 7 décembre. — Poursuivant les opérations sensationnelles commencées hier...

U. S. NEVERS (1) BAT CLUB O. BELLACOURT (1) PARIS PAR 3 A 0 (1 ESSAI CLOUET)

LE PATRIOTISME A COURS EN ANGLETERRE

45 pour cent de votants

Le marchand de faux passeports était américain

LA JOURNEE SPORTIVE A CLERMONT

NOS INDESIRABLES HOTES JOUENT DU COUTEAU

Berlin, 7 décembre. — Par suite du temps massueux et brumeux qui règne depuis quelques jours en Allemagne...

Paris, 7 décembre. — La police judiciaire a arrêté, aujourd'hui, dans un restaurant de la rue Rameau, un certain Max Green...

U. S. MONTLUÇONNAISE (1) BAT U. S. MONTLUÇONNAISE (1) PAR 11 A 0

LES COURSES

les ennus de l'Irlande

Pour résoudre des problèmes

CHALON (1) BAT LE CREUSOT (1) PAR 2 A 3

DIMANCHE A AUTEUIL

Paris, 7 décembre. — Selon toute probabilité, les travaux de la quatrième assemblée de la Ligue des Nations commenceront demain, à 4 heures, au Palais Doria...

Rome, 7 décembre. — Selon toute probabilité, les travaux de la quatrième assemblée de la Ligue des Nations commenceront demain, à 4 heures, au Palais Doria...

Le Creusot, 7 décembre 1924 (par téléphone de notre correspondant particulier).

LES COURSES

les ennus de l'Irlande

les matches franco-belges au vélodrome d'hiver

CHAMPIONNAT DE RUGBY

LES COURSES

les ennus de l'Irlande

les matches franco-belges au vélodrome d'hiver

CHAMPIONNAT DE RUGBY

LES COURSES

les ennus de l'Irlande

les matches franco-belges au vélodrome d'hiver

CHAMPIONNAT DE RUGBY

LES COURSES

les ennus de l'Irlande

les matches franco-belges au vélodrome d'hiver

CHAMPIONNAT DE RUGBY

LES COURSES

les ennus de l'Irlande

les matches franco-belges au vélodrome d'hiver

CHAMPIONNAT DE RUGBY

LES COURSES

les ennus de l'Irlande

les matches franco-belges au vélodrome d'hiver

CHAMPIONNAT DE RUGBY

LES COURSES

les ennus de l'Irlande

les matches franco-belges au vélodrome d'hiver

CHAMPIONNAT DE RUGBY

LES COURSES

les ennus de l'Irlande

les matches franco-belges au vélodrome d'hiver

CHAMPIONNAT DE RUGBY

LES COURSES

les ennus de l'Irlande

les matches franco-belges au vélodrome d'hiver

CHAMPIONNAT DE RUGBY

LES COURSES

les ennus de l'Irlande

les matches franco-belges au vélodrome d'hiver

CHAMPIONNAT DE RUGBY

LES COURSES

les ennus de l'Irlande

les matches franco-belges au vélodrome d'hiver

CHAMPIONNAT DE RUGBY

LES COURSES

les ennus de l'Irlande

les matches franco-belges au vélodrome d'hiver

CHAMPIONNAT DE RUGBY

LES COURSES

les ennus de l'Irlande

les matches franco-belges au vélodrome d'hiver

CHAMPIONNAT DE RUGBY

LES COURSES

les ennus de l'Irlande

les matches franco-belges au vélodrome d'hiver

CHAMPIONNAT DE RUGBY

LES COURSES

les ennus de l'Irlande

les matches franco-belges au vélodrome d'hiver

CHAMPIONNAT DE RUGBY

LES COURSES

les ennus de l'Irlande

les matches franco-belges au vélodrome d'hiver

CHAMPIONNAT DE RUGBY

LES COURSES

les ennus de l'Irlande

les matches franco-belges au vélodrome d'hiver

CHAMPIONNAT DE RUGBY

LES COURSES

les ennus de l'Irlande

les matches franco-belges au vélodrome d'hiver

CHAMPIONNAT DE RUGBY

LES COURSES

les ennus de l'Irlande

les matches franco-belges au vélodrome d'hiver

CHAMPIONNAT DE RUGBY

LES COURSES

les ennus de l'Irlande

les matches franco-belges au vélodrome d'hiver

CHAMPIONNAT DE RUGBY

LES COURSES

les ennus de l'Irlande

les matches franco-belges au vélodrome d'hiver

CHAMPIONNAT DE RUGBY

LES COURSES

les ennus de l'Irlande

les matches franco-belges au vélodrome d'hiver

CHAMPIONNAT DE RUGBY

LES COURSES

les ennus de l'Irlande

les matches franco-belges au vélodrome d'hiver

CHAMPIONNAT DE RUGBY

LES COURSES

les ennus de l'Irlande

les matches franco-belges au vélodrome d'hiver

CHAMPIONNAT DE RUGBY

LES COURSES

les ennus de l'Irlande

les matches franco-belges au vélodrome d'hiver

CHAMPIONNAT DE RUGBY

pelle tireau, venait à la suite, rattachée au chalut par un enroulement de cordages...

Mon regretté ami Claude Nicard, contempteur de M. Auguste Mahaut, m'a donné, naguère, sur la balacrière de Loire, des détails qui, pour être moins littéraires, n'en sont pas moins savoureux...

En 1920, le canal latéral à la Loire était réalisé, on construisait. Romanes des bateaux de sapin n'ont plus de solides, mieux faits et de plus fort tonnage que les Salambardes...

Les salambardes portaient, à un enfoncement de 0 m. 70 environ, 80 à 85.000 kilos, les Anvergatelles aulant, et les gabareaux, la moitié de ce chiffre...

Tous ces bateaux étaient vendus à Nantes et les planches servaient pour la construction des immeubles. Parmi les salambardes les mieux construites, quelques-unes remontaient à titre de marchandises...

Dans une équipe de 4 ou 5 couples, il y avait des cabanes en nombre suffisant pour loger l'équipe. La carrée n'était pas toujours sous tente. C'était, au dernier lieu, une cabane en voliges où l'on faisait la cuisine et où l'on prenait les repas...

L'homme chargé de faire la cuisine se nommait le Gabarrier. Il allait aux provisions avec le facteur de l'équipe. Chaque homme avait droit à une livre de viande par jour...

Les mêmes cabanes, en voliges, existaient pour le logement des marins. Elles étaient garnies de paille et une couverture, de la largeur de la cabane, faite de plusieurs morceaux assemblés que l'on nommait gariot...

Lorsque l'équipe ne comportait que deux couples, il n'y avait qu'une cabane : la carrée. L'un des côtés servait de chambre à coucher et comportait la paille traditionnelle. A la dernière bouchée on n'avait donc qu'un demi tour à faire et l'on tombait dans son lit...

La chanson de la marine. Voilà des embarcations sur lesquelles vivaient les anciens marins, les hommes de l'eau, comme ils s'appelaient par opposition aux hommes de terre...

Chantons la Loire et sa marine. Sur terre il n'est d'acier de pareil. Ev route, au lever du soleil. Chantons la Loire et sa marine!

Blondel ne répondit pas et s'en fut tisonner l'âtre qui rendit quelque chaleur. La nuit était plus fraîche, bien qu'en fait on commençait de la belle saison...

Tout de même, fit entendre le commis voyageur, et on arrivait à la prendre sur le coup, les bandits, c'est une affaire qui en valait la peine...

Blondel se révolta et se mit à tisonner l'âtre, à tisonner l'âtre, à tisonner l'âtre, à tisonner l'âtre...

Illustration of a lion and text 'Balao Par Gaston Leroux'.

chaînes élections l rien de perdu... Je marque tout sur mes petits papiers, bien que je sache pas écrire...

On dirait qu'on assassine quelqu'un derrière la porte... Patrice, dont le métier était celui de premier clerc de notaire de son père, rue de l'Écu...

ALLIER

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Le tribunal, dans sa dernière séance, a prononcé les condamnations suivantes :

Roger Balchard, 23 ans, sauteur à Saint-Yorre, qui a frappé un Polonais, nommé Michowski, à la sortie d'un café, est condamné à 100 francs d'amende.

Eugène Léguillon, 39 ans, chiffonnier, sans domicile fixe, a détourné une somme de 300 francs qui lui fut remise par son patron, M. Nicolas Godroy.

Jean-Baptiste Arthus, 19 ans, charretier à La Chauxanne, a dérobé divers objets à la sacristie de l'église de La Chauxanne. Surpris par la bonne de M. Nicolas, curé, il a été frappé.

Le tribunal condamne Arthus à 150 francs d'amende pour le vol de coups et blessures et à 1 franc d'amende pour celui de détournement de mobilier.

Jean-Baptiste Arthus, 19 ans, charretier à La Chauxanne, a dérobé divers objets à la sacristie de l'église de La Chauxanne. Surpris par la bonne de M. Nicolas, curé, il a été frappé.

Le tribunal condamne Arthus à 150 francs d'amende pour le vol de coups et blessures et à 1 franc d'amende pour celui de détournement de mobilier.

Jean-Baptiste Arthus, 19 ans, charretier à La Chauxanne, a dérobé divers objets à la sacristie de l'église de La Chauxanne. Surpris par la bonne de M. Nicolas, curé, il a été frappé.

Le tribunal condamne Arthus à 150 francs d'amende pour le vol de coups et blessures et à 1 franc d'amende pour celui de détournement de mobilier.

Jean-Baptiste Arthus, 19 ans, charretier à La Chauxanne, a dérobé divers objets à la sacristie de l'église de La Chauxanne. Surpris par la bonne de M. Nicolas, curé, il a été frappé.

Le tribunal condamne Arthus à 150 francs d'amende pour le vol de coups et blessures et à 1 franc d'amende pour celui de détournement de mobilier.

Jean-Baptiste Arthus, 19 ans, charretier à La Chauxanne, a dérobé divers objets à la sacristie de l'église de La Chauxanne. Surpris par la bonne de M. Nicolas, curé, il a été frappé.

Le tribunal condamne Arthus à 150 francs d'amende pour le vol de coups et blessures et à 1 franc d'amende pour celui de détournement de mobilier.

Jean-Baptiste Arthus, 19 ans, charretier à La Chauxanne, a dérobé divers objets à la sacristie de l'église de La Chauxanne. Surpris par la bonne de M. Nicolas, curé, il a été frappé.

Le tribunal condamne Arthus à 150 francs d'amende pour le vol de coups et blessures et à 1 franc d'amende pour celui de détournement de mobilier.

Jean-Baptiste Arthus, 19 ans, charretier à La Chauxanne, a dérobé divers objets à la sacristie de l'église de La Chauxanne. Surpris par la bonne de M. Nicolas, curé, il a été frappé.

Le tribunal condamne Arthus à 150 francs d'amende pour le vol de coups et blessures et à 1 franc d'amende pour celui de détournement de mobilier.

Jean-Baptiste Arthus, 19 ans, charretier à La Chauxanne, a dérobé divers objets à la sacristie de l'église de La Chauxanne. Surpris par la bonne de M. Nicolas, curé, il a été frappé.

Le tribunal condamne Arthus à 150 francs d'amende pour le vol de coups et blessures et à 1 franc d'amende pour celui de détournement de mobilier.

Jean-Baptiste Arthus, 19 ans, charretier à La Chauxanne, a dérobé divers objets à la sacristie de l'église de La Chauxanne. Surpris par la bonne de M. Nicolas, curé, il a été frappé.

Le tribunal condamne Arthus à 150 francs d'amende pour le vol de coups et blessures et à 1 franc d'amende pour celui de détournement de mobilier.

Jean-Baptiste Arthus, 19 ans, charretier à La Chauxanne, a dérobé divers objets à la sacristie de l'église de La Chauxanne. Surpris par la bonne de M. Nicolas, curé, il a été frappé.

Le tribunal condamne Arthus à 150 francs d'amende pour le vol de coups et blessures et à 1 franc d'amende pour celui de détournement de mobilier.

Jean-Baptiste Arthus, 19 ans, charretier à La Chauxanne, a dérobé divers objets à la sacristie de l'église de La Chauxanne. Surpris par la bonne de M. Nicolas, curé, il a été frappé.

Le tribunal condamne Arthus à 150 francs d'amende pour le vol de coups et blessures et à 1 franc d'amende pour celui de détournement de mobilier.

Jean-Baptiste Arthus, 19 ans, charretier à La Chauxanne, a dérobé divers objets à la sacristie de l'église de La Chauxanne. Surpris par la bonne de M. Nicolas, curé, il a été frappé.

BOURGES

SCHOLA SAINT-ETIENNE

Le concert de la Schola, offert gratuitement aux sociétaires, sera donné le mardi 10 décembre, au Grand-Palais.

Il sera consacré à l'audition de trois Cantates : I. — Le Chant de l'Avent, de R. Schumann (Soprano solo et chœur) ; II. — Le Défi de Phobos et de Pan, de J.-S. Bach (Soprano et chœur) ; III. — L'Épître de saint Paul, de Cl. Debussy (Cantate lyrique) (Soprano et chœur).

Solistes : M. Raoul Gillet, premier prix du Conservatoire ; Mlle Berthe Couard ; Mme de Gallard ; Mlle Philippe M. Pivoteau ; M. de Pazzi ; M. de Bestron.

Piano Gaveau, offert par la Maison Châlin et tenu par Mlle S. Tallentier, premier prix du Conservatoire.

Location des places, comme d'usage, au Grand Palais, la veille et le jour de l'audition, de 10 heures à midi et de 2 heures à 7 heures.

Des places pourront être réservées, sur demande, aux membres fondateurs (versant une cotisation de 50 francs par an sans qu'ils aient à se préoccuper de la location ; ils ont droit de s'adresser directement à M. le chanoine Signat.

Les cotisations versées pour 1924 donnent droit à ce concert.

COMITE DE LUTTE CONTRE LA VIE CHIERE De nouvelles adhésions arrivent chaque jour au comité d'action contre la cherté de vie.

Dans le commerce alimentaire, les maisons suivantes acceptent les conditions de vente des denrées de première nécessité aux prix les plus réduits :

M. Bellocq, rue Diderot, 11, rue Porte-Jeanne ; M. Beaujard, rue Diderot ; M. Deneur, rue Diderot ; M. Fleury, rue d'Issomieu ; M. Bouquet, rue Barbès ; M. Surget, avenue Jean-Jaures.

Les Déclats de Nevers, qui ont beaucoup de magasins en ville, se rallient aux propositions du comité.

M. Baza, à Aubigny, a comé son adhésion. M. Lagoutelle, à Lenoir, a comé son adhésion.

M. Baza, à Aubigny, a comé son adhésion. M. Lagoutelle, à Lenoir, a comé son adhésion.

M. Baza, à Aubigny, a comé son adhésion. M. Lagoutelle, à Lenoir, a comé son adhésion.

M. Baza, à Aubigny, a comé son adhésion. M. Lagoutelle, à Lenoir, a comé son adhésion.

M. Baza, à Aubigny, a comé son adhésion. M. Lagoutelle, à Lenoir, a comé son adhésion.

M. Baza, à Aubigny, a comé son adhésion. M. Lagoutelle, à Lenoir, a comé son adhésion.

NIEVRE

HONNEUR A LA CUISINE NIVERNAISE

Hier, à Decize, a eu lieu une journée gastronomique qui datera dans les annales culinaires du Nivernais

Le maître-queux Caillot a présenté l'exacte réplique du dîner qui fut servi au Grand-Palais

Il n'est pas nécessaire d'assister à une bataille pour la bien décrire. Loin de la fumée du combat on s'éleva mieux au dessus des contingences, on garda un esprit libre qui permit d'avoir des vues d'ensemble.

On ne se fit pas de la figure. Mais lorsque le maître-queux Caillot a présenté l'exacte réplique du dîner qui fut servi au Grand-Palais, on évita de se faire de la figure.

On ne se fit pas de la figure. Mais lorsque le maître-queux Caillot a présenté l'exacte réplique du dîner qui fut servi au Grand-Palais, on évita de se faire de la figure.

On ne se fit pas de la figure. Mais lorsque le maître-queux Caillot a présenté l'exacte réplique du dîner qui fut servi au Grand-Palais, on évita de se faire de la figure.

On ne se fit pas de la figure. Mais lorsque le maître-queux Caillot a présenté l'exacte réplique du dîner qui fut servi au Grand-Palais, on évita de se faire de la figure.

On ne se fit pas de la figure. Mais lorsque le maître-queux Caillot a présenté l'exacte réplique du dîner qui fut servi au Grand-Palais, on évita de se faire de la figure.

On ne se fit pas de la figure. Mais lorsque le maître-queux Caillot a présenté l'exacte réplique du dîner qui fut servi au Grand-Palais, on évita de se faire de la figure.

On ne se fit pas de la figure. Mais lorsque le maître-queux Caillot a présenté l'exacte réplique du dîner qui fut servi au Grand-Palais, on évita de se faire de la figure.

On ne se fit pas de la figure. Mais lorsque le maître-queux Caillot a présenté l'exacte réplique du dîner qui fut servi au Grand-Palais, on évita de se faire de la figure.

On ne se fit pas de la figure. Mais lorsque le maître-queux Caillot a présenté l'exacte réplique du dîner qui fut servi au Grand-Palais, on évita de se faire de la figure.

On ne se fit pas de la figure. Mais lorsque le maître-queux Caillot a présenté l'exacte réplique du dîner qui fut servi au Grand-Palais, on évita de se faire de la figure.

On ne se fit pas de la figure. Mais lorsque le maître-queux Caillot a présenté l'exacte réplique du dîner qui fut servi au Grand-Palais, on évita de se faire de la figure.

On ne se fit pas de la figure. Mais lorsque le maître-queux Caillot a présenté l'exacte réplique du dîner qui fut servi au Grand-Palais, on évita de se faire de la figure.

On ne se fit pas de la figure. Mais lorsque le maître-queux Caillot a présenté l'exacte réplique du dîner qui fut servi au Grand-Palais, on évita de se faire de la figure.

On ne se fit pas de la figure. Mais lorsque le maître-queux Caillot a présenté l'exacte réplique du dîner qui fut servi au Grand-Palais, on évita de se faire de la figure.

COINS ET RECOINS DU VIEUX NEVERS

THE STREETS OF THE BEAUTIFUL SPECTACLES

En notre prime jeunesse, de compagnie avec tous les galopins du quartier de l'Arbre-à-Caval, nous nous amusions fort en d'interminables parties de cache-cache.

Blotti dans un ravin d'une de ces rues si sombres que le soleil à toutes les heures du monde à y passer son nez, je me suis bien souvent demandé le sens de leurs bizarres appellations.

Blotti dans un ravin d'une de ces rues si sombres que le soleil à toutes les heures du monde à y passer son nez, je me suis bien souvent demandé le sens de leurs bizarres appellations.

Blotti dans un ravin d'une de ces rues si sombres que le soleil à toutes les heures du monde à y passer son nez, je me suis bien souvent demandé le sens de leurs bizarres appellations.

Blotti dans un ravin d'une de ces rues si sombres que le soleil à toutes les heures du monde à y passer son nez, je me suis bien souvent demandé le sens de leurs bizarres appellations.

Blotti dans un ravin d'une de ces rues si sombres que le soleil à toutes les heures du monde à y passer son nez, je me suis bien souvent demandé le sens de leurs bizarres appellations.

Blotti dans un ravin d'une de ces rues si sombres que le soleil à toutes les heures du monde à y passer son nez, je me suis bien souvent demandé le sens de leurs bizarres appellations.

Blotti dans un ravin d'une de ces rues si sombres que le soleil à toutes les heures du monde à y passer son nez, je me suis bien souvent demandé le sens de leurs bizarres appellations.

Blotti dans un ravin d'une de ces rues si sombres que le soleil à toutes les heures du monde à y passer son nez, je me suis bien souvent demandé le sens de leurs bizarres appellations.

Blotti dans un ravin d'une de ces rues si sombres que le soleil à toutes les heures du monde à y passer son nez, je me suis bien souvent demandé le sens de leurs bizarres appellations.

Blotti dans un ravin d'une de ces rues si sombres que le soleil à toutes les heures du monde à y passer son nez, je me suis bien souvent demandé le sens de leurs bizarres appellations.

Blotti dans un ravin d'une de ces rues si sombres que le soleil à toutes les heures du monde à y passer son nez, je me suis bien souvent demandé le sens de leurs bizarres appellations.

Blotti dans un ravin d'une de ces rues si sombres que le soleil à toutes les heures du monde à y passer son nez, je me suis bien souvent demandé le sens de leurs bizarres appellations.

Blotti dans un ravin d'une de ces rues si sombres que le soleil à toutes les heures du monde à y passer son nez, je me suis bien souvent demandé le sens de leurs bizarres appellations.

Blotti dans un ravin d'une de ces rues si sombres que le soleil à toutes les heures du monde à y passer son nez, je me suis bien souvent demandé le sens de leurs bizarres appellations.

Blotti dans un ravin d'une de ces rues si sombres que le soleil à toutes les heures du monde à y passer son nez, je me suis bien souvent demandé le sens de leurs bizarres appellations.



M. CAILLOT, le vatel nivernais

astre gnaient à un régime. Pâté, purée et cela devait vous guérir de tous les maux.

Le résultat est que ces nourritures insipides faisaient naître au grand malade qui continuait cependant à les absorber par suggestion. Bientôt, la bénigne maladie d'estomac était guérie, mais le patient mourait d'inanition et d'épuisement.

De ces détestables Sangrado, n'est certainement pas le docteur Subert, le président du banquet d'hier. Il vous dira comme moi : lorsque vous mangez quelque chose avec plaisir cela ne peut vous faire de mal. La bonne chère maintient en bonne humeur, prédispose à l'optimisme et aux idées pacifiques, et par là elle est éminemment moralisatrice.

Mangez bien et buvons sec, cela ne nous rendra pas immortels. Mais les végétariens et les buveurs d'eau mourront aussi.

Heureusement, de cette catégorie, il en est très peu en notre Nivernais. Et c'est pourquoi on voit tant de gens souriants, aimables, bien polis et de bonne compagnie.

Marc de MAUREC.

NEVERS SERMON DE CHARITE A LA CATHEDRALE Un sermon de charité sera prêché en l'église cathédrale, en faveur de la misère de Nevers, à l'issue des Vêpres, le dimanche 14 décembre 1924.

Voici le programme : Avant le Sermon : Ouvrez vos portes éternelles. Au Salut : 1. Ave verum, Benjamin Godard ; 2. Ave maris stella, Gevaert ; 3. Tantum ergo, Novello ; 4. Tollite Hostias, saint-Saëns.

La quête sera faite par : Mmes Madeleine Jourdan du Mazot ; Geneviève Roy ; Mmes Caillot ; de la Brosse ; Vialla ; Pépél.

Les personnes qui ne pourraient pas assister au Sermon sont priées de vouloir bien envoyer leur offrande à l'une des dames quêtesuses ou à la Chancellerie de l'Evêché.

CLAMECY A la gare de Clamecy, un voyageur est blessé par la chute d'un bol de gaz. — Samedi, à 6 h. 45, M. Bét, employé au P.-L.-M., était occupé à l'extinction des réverbères de la gare ; s'étant penché vers le bas, on lui venait d'enlever le bol de gaz, il entendit soudain un bruit insolite. Revenant sur ses pas, il s'aperçut que le bol de gaz venait de s'écraser. Dans sa chute, malheureusement, la lanterne s'abîma et se brisa.

REVILLON Une maman nous écrit : « Votre chocolat est bon, mais ne pourrait-on le compléter par une adonction de fécule, de cacao, ou autre chose qui remplirait mieux l'estomac de l'enfant à son départ pour l'école ? »

CHATEAU-CHINON Etat civil : Jean Gonin, 51 ans, veuve Pierre Bruniard, à l'Hospice.

CHATEAUNEUF-VAL-DE-BARGIS Encore un chien suspect. — Un chien d'allure suspecte et probablement atteint de rage est passé samedi matin et a mordu plusieurs chiens à Châteauneuf, au château de la Tour et à Nannay, cela en quelques instants. Le chien qui a été abattu à Chassay, sera examiné et identifié.

OUROUX Etat civil : Suzanne Ixier, à Oroux ; Marcel Comle, à Oroux ; Mainilde Gillet et Raymond Gillet, à Savault (Oroux).

LIQUEUR CHINA BRUN-PEROD

ROYAL WINDSOR Le célèbre Régénérateur de la Chevelure

SAINT-AMAND L'Union amicale des pêcheurs à la ligne.

SAINT-LOUP Noyade accidentelle. — Un manoeuvre de l'entreprise Bouxin, à Saint-Loup, Léon Gaudin, 24 ans, a été retrouvé noyé dans l'Allier, à la Couée des Plaux, à La Ferté.

TEILLET Constructeur de tous membres artificiels

REVENDEUR DE LA BIÈRE DE NEVERS

PUY-DE-DOME CLERMONT-FERRAND Arrondissement. La sureté clématisante a arrêté Henri Magé, âgé de 28 ans, recherché par le parquet de Clermont pour escroqueries commises à la Chaise-Dieu.

CHATEAUNEUF-VAL-DE-BARGIS Encore un chien suspect. — Un chien d'allure suspecte et probablement atteint de rage est passé samedi matin et a mordu plusieurs chiens à Châteauneuf, au château de la Tour et à Nannay, cela en quelques instants.

CHATEAU-CHINON Etat civil : Jean Gonin, 51 ans, veuve Pierre Bruniard, à l'Hospice.

CHATEAUNEUF-VAL-DE-BARGIS Encore un chien suspect. — Un chien d'allure suspecte et probablement atteint de rage est passé samedi matin et a mordu plusieurs chiens à Châteauneuf, au château de la Tour et à Nannay, cela en quelques instants.

YONNE Auxerre La foire-exposition des vins de l'Yonne. — La 17e foire-exposition des vins de l'Yonne s'est ouverte samedi dans la grande salle du passage Soufflot.

JOIGNY L'assassin Girard. — Girard, qui tua notre concitoyen, M. Paillet, agent d'assurance, est gravement malade. Il ne peut prendre aucune nourriture et l'inspiration se trouve suspendue.

SAINT-LOUP Noyade accidentelle. — Un manoeuvre de l'entreprise Bouxin, à Saint-Loup, Léon Gaudin, 24 ans, a été retrouvé noyé dans l'Allier, à la Couée des Plaux, à La Ferté.

SAINT-AMAND L'Union amicale des pêcheurs à la ligne.

SAINT-LOUP Noyade accidentelle. — Un manoeuvre de l'entreprise Bouxin, à Saint-Loup, Léon Gaudin, 24 ans, a été retrouvé noyé dans l'Allier, à la Couée des Plaux, à La Ferté.

SAINT-LOUP Noyade accidentelle. — Un manoeuvre de l'entreprise Bouxin, à Saint-Loup, Léon Gaudin, 24 ans, a été retrouvé noyé dans l'Allier, à la Couée des Plaux, à La Ferté.

OUVRIERS AGRICOLES VICTIMES D'ACCIDENTS DU TRAVAIL

L'administration des Journaux Officiels a publié un fascicule spécial des tableaux des salaires agricoles fixés par les juges pour la détermination des indemnités dues aux ouvriers agricoles victimes d'accidents du travail, en exécution des articles 8 et 9 de la loi du 16 décembre 1912.

Ce fascicule est en vente aux bureaux du Journal Officiel, 31, Quai Voltaire, à Paris, au prix de quarante centimes l'exemplaire.



LA FEMME DESIREUSE DE PLAIRE

Le plus grand tort de s'immobiliser les traits par ces crèmes solidifiables et de mauvaise conservation qui sont la mort de l'expression et du charme.

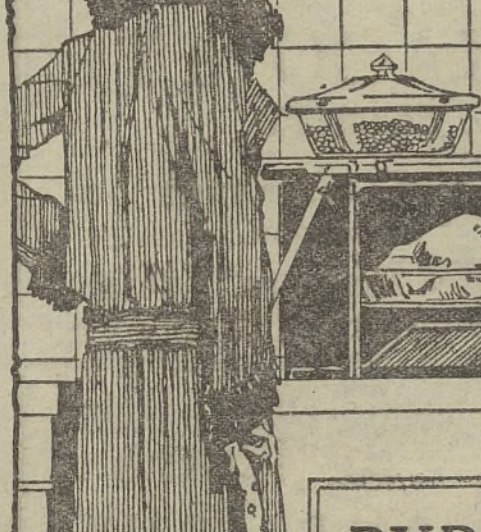
Rien ne vaut actuellement la crème Malacéine pour restituer au visage, aux mains, à la poitrine, finesse et élasticité, car elle assouplit et lubrifie les épidermes secs, fendillés, crevassés.

Tous ces miracles la crème Malacéine sait les accomplir d'une manière invisible, sans compromettre le bon fonctionnement de la peau à laquelle elle donne cette translucidité mate si recherchée.

MALACEINE L'ARTISAN QUOTIDIEN DE VOTRE BEAUTE

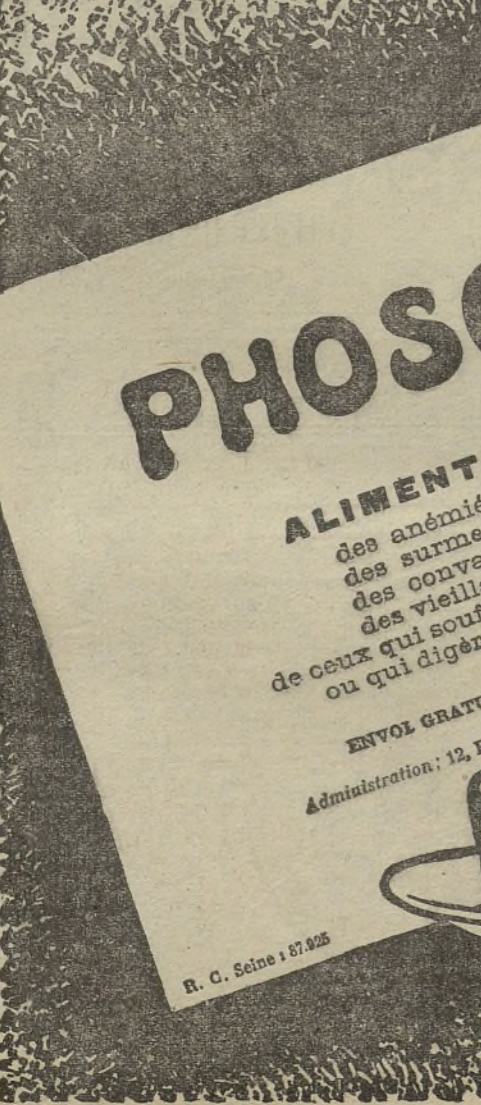


Après le sport, buvez du thé. Le meilleur est LE THE DES INDES.



LES PLATS EN VERRE PYREX VONT AU FOUR, oui, ma chère amie, et permettent de servir directement du FOUR sur la TABLE. Ils remplacent avantageusement toute l'ancienne batterie de cuisine et n'exigent aucun entretien; il suffit de les laver à l'eau bouillante pour qu'ils restent toujours aussi neufs, aussi brillants que le premier jour.

EN VENTE PARTOUT - CATALOGUE FRANCO LE PYREX - 8, Rue Fabre-d'Églantine - PARIS (12^e Arr^t)



Le socialisme et les moyens de travail agricoles

Le socialisme, nous l'avons montré, veut abolir la propriété individuelle des biens servant à la production. Le principal de ces biens est la terre avec ses accessoires, la ferme, le cheptel, l'outillage qui lui sont attachés.

La libre disposition d'un tel instrument de travail est aux yeux des socialistes agraires une cause d'injustice sociale, parce qu'elle engendre le salariat, l'asservissement de l'ouvrier au capital foncier. Aussi proclament-ils illicite le profit réalisé par l'exploitant et qui légitimerait l'expropriation violente sans indemnité de la terre et de l'outillage agricole.

Le sol constitue la première des richesses; par ses produits, il est indispensable à la création de bien d'autres richesses, si morcelés soit-ils, les socialistes entendent qu'il revienne à la masse et ce n'est pas à la légère qu'en son ouvrage, « Le Socialisme agraire », M. Van den Velde écrit: « L'expropriation capitaliste des petits producteurs propriétaires et de leurs moyens de travail, est la condition préalable de l'avènement du collectivisme ».

Que donnerait cette socialisation du sol, dont les collectivistes célèbrent d'avance les bienfaits, qu'ils proclament seule capable de généraliser la culture intensive et moderne pratiquée par la grande propriété? Hélas nous ne le savons que trop par l'expérience du communisme intégral qui sévit en Russie depuis mars 1917. Le paysan travaillant non plus pour lui et sa famille, mais pour la collectivité, serait l'esclave de la terre à laquelle il serait attaché sans la posséder et sans même en profiter. Cette terre il ne pourrait ni l'hériter, ni la vendre, ni l'hypothéquer, ni la léguer. Les conséquences d'un pareil régime ne se feraient pas attendre, elles seraient les mêmes que dans la pauvre Russie où, d'après le comte Kokovtsov, la culture du sol a revêtu un caractère de rapacité et d'imprévoyance du lendemain qui a exténué les forces productives de la terre.

Partout les mêmes causes produisent les mêmes effets: n'étant plus maître de son sol, le paysan serait conduit à exploiter sans intérêts, sans courage, de façon rationnelle, à limiter sa production à ses besoins.

Dans la moyenne propriété et « a fortiori » dans la petite, le travail atteint son maximum d'intensité, quand la terre est cultivée par celui qui la possède. On ne peut concevoir comment l'Etat pourrait atteindre dans l'agriculture industrielle les résultats obtenus dans la culture individuelle.

En des prochains articles nous verrons comment l'organisation professionnelle de l'agriculture aborde le problème de la production agricole et comment il le résoud dans le sens du progrès en fournissant au paysan maître de sa terre les moyens dont la grande propriété dispose.

Le socialisme agraire tuera l'esprit d'initiative et de suite, découragera les compétences techniques; là où il échoue, le syndicat agricole fournit des moyens certains que l'expérience a consacrés.

Le Concours général agricole de Nevers aura lieu du 29 janvier au 1^{er} février 1925

Concours d'étalons de gros traits de race nivernaise

Art. 20. — Dans le cas où un étalon primé mourait ou devenait impropre à la reproduction, le possesseur sera tenu d'en présenter, dans un délai de huit jours, le président de la Société d'Agriculture, qui fera constater la mort ou l'état du cheval. A l'appui de sa lettre d'avis au Président, le possesseur devra joindre un certificat de vétérinaire constatant la mort ou l'état de l'étalon et relatant le nom, le numéro, l'âge et le signalement complet de l'animal.

Art. 21. — Dans le cas où le cheval présenté ne serait pas approuvé par le jury, la prime ne serait pas payée au propriétaire; si la monte n'est pas commencée, si la monte était commencée, il lui serait tenu compte d'une somme proportionnelle au chiffre des juments saillies par son étalon.

Art. 22. — Les étalons devront être porteurs, d'une manière très apparente, d'une plaque portant leur numéro, nom et titre d'étalon départemental approuvé par la Société d'Agriculture, qui fournira la plaque. — Le port de cette plaque est obligatoire.

Art. 23. — Les étalons devront être constamment porteurs: 1^o du certificat sanitaire délivré par l'Administration préfectorale, 2^o de la généalogie de leurs chevaux, qu'ils devront communiquer aux propriétaires des juments, lorsque la demande leur en sera faite.

Art. 24. — Toute contravention à une clause du présent article exposera le propriétaire de l'animal à être dénoncé à l'Administration préfectorale d'une part, et de l'autre à perdre une partie de sa prime. — Les peines encourues en agriculture aura à statuer dans ces cas.

Art. 25. — Pour être admis à prendre part au concours, on devra en faire la déclaration au secrétariat de la Société départementale d'Agriculture de Nevers, le 25 décembre 1924, au plus tard.

Art. 26. — Les exposants pourront en faisant leur déclaration, afin de participer aux frais d'installation de leurs chevaux, un droit d'inscription de 20 fr. par étalon. Toute déclaration qui ne serait pas accompagnée de la somme y afférente sera annulée de droit. La dite somme sera remboursée aux propriétaires des chevaux qui ne seront pas jugés dans le hall.

Art. 27. — Les exposants devront se conformer aux conditions des concours d'animaux gras et de reproducteurs pour toutes dispositions auxquelles il n'est pas expressément dérogé par les articles précédents.

Art. 28. — La Société décline toute responsabilité en cas d'incendie. Les étalons exposés sont recueils au hall du Concours aux risques et périls des exposants, qui restent également seuls responsables des accidents causés par leurs chevaux.

Art. 29. — Les exposants de vins de la Nièvre ne pourront exposer que les produits de leurs récoltes; ils devront les représenter eux-mêmes ou se faire remplacer par un représentant qui se chargera de remplir les formalités de régime et d'écrit.

Art. 30. — Les exposants de produits, fromages et beurres sont dispensés d'avoir un représentant au concours. Ils pourront adresser leurs déclarations à M. Charbonnier, au hall du Champ de Foire, à Nevers, de façon qu'ils parviennent le jeudi 29 janvier au plus tard.

Art. 31. — Les expositions annexes seront installées au hall du Champ de Foire.

Art. 32. — Dans le cas où leurs déclarations ne pourraient être admises, soit par suite de l'insuffisance des locaux, soit parce qu'elle ne pourrait disposer, soit pour toute autre cause, la Société d'Agriculture se réserve d'en informer les exposants en temps utile.

Art. 33. — Les exposants arboriculteurs paieront 20 francs pour une surface de un mètre et au-dessous; 40 francs pour une surface de un à deux mètres; et 10 francs par mètre supplémentaire.

Art. 34. — Les produits de toute nature pourront être retirés par les exposants ou leurs représentants, le dimanche 27 janvier, après quatre heures du soir, ou le lendemain lundi, de huit heures du matin à midi.

Art. 35. — Les machines et instruments agricoles exposés seront ni révoqués ni retirés.

Art. 36. — Les exposants pourront commencer leurs installations à partir du lundi 26 janvier. — Elles devront être terminées le jeudi suivant, avant quatre heures du soir.

Art. 37. — Les machines et instruments agricoles resteraient exposés pendant toute la durée des concours aux risques et périls des exposants. Chaque exposant devra proposer à la Société d'Agriculture un responsable dans aucun cas d'incendie.

sent jugement sera publié par extrait, dans les journaux: 1^o Paris-Centre; 2^o La Tribune; 3^o dit que le coût de cette insertion ne devra pas dépasser trente francs; 4^o également l'affichage, également par extrait, au domicile de la prévenue et de la mairie de Fourchambault, pendant une durée de sept jours. — Si l'affiche imprimée en caractères typographiques ordinaires, mesurera 40 centimètres en hauteur et 30 en largeur, le tout à ses frais.

Art. 38. — Les machines et instruments agricoles exposés seront ni révoqués ni retirés.

Art. 39. — Les exposants pourront commencer leurs installations à partir du lundi 26 janvier. — Elles devront être terminées le jeudi suivant, avant quatre heures du soir.

Art. 40. — Les machines et instruments agricoles resteraient exposés pendant toute la durée des concours aux risques et périls des exposants. Chaque exposant devra proposer à la Société d'Agriculture un responsable dans aucun cas d'incendie.

Art. 41. — Les machines et instruments agricoles exposés seront ni révoqués ni retirés.

Art. 42. — Les exposants pourront commencer leurs installations à partir du lundi 26 janvier. — Elles devront être terminées le jeudi suivant, avant quatre heures du soir.

Art. 43. — Les machines et instruments agricoles resteraient exposés pendant toute la durée des concours aux risques et périls des exposants. Chaque exposant devra proposer à la Société d'Agriculture un responsable dans aucun cas d'incendie.

Art. 44. — Les machines et instruments agricoles exposés seront ni révoqués ni retirés.

Art. 45. — Les exposants pourront commencer leurs installations à partir du lundi 26 janvier. — Elles devront être terminées le jeudi suivant, avant quatre heures du soir.

Art. 46. — Les machines et instruments agricoles resteraient exposés pendant toute la durée des concours aux risques et périls des exposants. Chaque exposant devra proposer à la Société d'Agriculture un responsable dans aucun cas d'incendie.

Art. 47. — Les machines et instruments agricoles exposés seront ni révoqués ni retirés.

Art. 48. — Les exposants pourront commencer leurs installations à partir du lundi 26 janvier. — Elles devront être terminées le jeudi suivant, avant quatre heures du soir.

Art. 49. — Les machines et instruments agricoles resteraient exposés pendant toute la durée des concours aux risques et périls des exposants. Chaque exposant devra proposer à la Société d'Agriculture un responsable dans aucun cas d'incendie.

Art. 50. — Les machines et instruments agricoles exposés seront ni révoqués ni retirés.

Art. 51. — Les exposants pourront commencer leurs installations à partir du lundi 26 janvier. — Elles devront être terminées le jeudi suivant, avant quatre heures du soir.

Art. 52. — Les machines et instruments agricoles resteraient exposés pendant toute la durée des concours aux risques et périls des exposants. Chaque exposant devra proposer à la Société d'Agriculture un responsable dans aucun cas d'incendie.

Art. 53. — Les machines et instruments agricoles exposés seront ni révoqués ni retirés.

Art. 54. — Les exposants pourront commencer leurs installations à partir du lundi 26 janvier. — Elles devront être terminées le jeudi suivant, avant quatre heures du soir.

Art. 55. — Les machines et instruments agricoles resteraient exposés pendant toute la durée des concours aux risques et périls des exposants. Chaque exposant devra proposer à la Société d'Agriculture un responsable dans aucun cas d'incendie.

Expositions annexes VOLAILLES VIVANTES ET ANIMAUX DE BASSE-COUR

Lesdites expositions font l'objet d'un programme spécial qui devra être réclamé à Mme le Président de la Société d'Agriculture, château de Fourchambault (Nièvre), ou au Secrétariat, 17, rue Gambetta, Nevers.

Art. 1^{er}. Produits agricoles (céréales, plantes légumineuses, légumes, plantes, prairies artificielles et naturelles, plantes fourragères et herbacées, lin, chanvre, etc.).

Art. 2^o. Produits horticoles (plantes, fruits, légumes, etc.).

Art. 3^o. Produits viticoles (plants de vignes, grappes, etc.).

Art. 4^o. Produits sylvicoles; 5^o Matériel et produits de l'apiculture (miel, cire, etc.); 6^o Produits et fromages marchands et exposants étrangers au département; 7^o Beurres et fromages de la Nièvre; 8^o Vins de la Nièvre exclusivement.

Art. 9^o. Des médailles d'argent et de bronze seront mises à la disposition du jury en nombre suffisant pour récompenser les lots les plus méritants.

Art. 10^o. Les produits se rattachant à l'agriculture et non désignés ci-dessus seront également admis au concours, mais ils ne seront l'objet d'aucun classement, ni ne pourront, par suite, prétendre à une récompense.

Art. 11^o. Les expositions annexes seront ouvertes aux exposants de toute la France, sauf l'exposition des vins qui est réservée aux viticulteurs de la Nièvre exclusivement.

Art. 12^o. La réception des produits agricoles, horticoles, viticoles, sylvicoles, etc., fromages, beurres et vins, aura lieu le jeudi 29 janvier, de huit heures du matin à quatre heures du soir. Les opérations du jury commenceront le vendredi 30 janvier à huit heures un quart du matin.

Art. 13^o. — Les exposants de vins de la Nièvre ne pourront exposer que les produits de leurs récoltes; ils devront les représenter eux-mêmes ou se faire remplacer par un représentant qui se chargera de remplir les formalités de régime et d'écrit.

Art. 14^o. — Les exposants de produits, fromages et beurres sont dispensés d'avoir un représentant au concours. Ils pourront adresser leurs déclarations à M. Charbonnier, au hall du Champ de Foire, à Nevers, de façon qu'ils parviennent le jeudi 29 janvier au plus tard.

Art. 15^o. — Les machines et instruments agricoles exposés seront ni révoqués ni retirés.

Art. 16^o. — Les exposants pourront commencer leurs installations à partir du lundi 26 janvier. — Elles devront être terminées le jeudi suivant, avant quatre heures du soir.

Art. 17^o. — Les machines et instruments agricoles resteraient exposés pendant toute la durée des concours aux risques et périls des exposants. Chaque exposant devra proposer à la Société d'Agriculture un responsable dans aucun cas d'incendie.

Art. 18^o. — Les machines et instruments agricoles exposés seront ni révoqués ni retirés.

Art. 19^o. — Les exposants pourront commencer leurs installations à partir du lundi 26 janvier. — Elles devront être terminées le jeudi suivant, avant quatre heures du soir.

Art. 20^o. — Les machines et instruments agricoles resteraient exposés pendant toute la durée des concours aux risques et périls des exposants. Chaque exposant devra proposer à la Société d'Agriculture un responsable dans aucun cas d'incendie.

Art. 21^o. — Les machines et instruments agricoles exposés seront ni révoqués ni retirés.

Art. 22^o. — Les exposants pourront commencer leurs installations à partir du lundi 26 janvier. — Elles devront être terminées le jeudi suivant, avant quatre heures du soir.

Art. 23^o. — Les machines et instruments agricoles resteraient exposés pendant toute la durée des concours aux risques et périls des exposants. Chaque exposant devra proposer à la Société d'Agriculture un responsable dans aucun cas d'incendie.

Art. 24^o. — Les machines et instruments agricoles exposés seront ni révoqués ni retirés.

Art. 25^o. — Les exposants pourront commencer leurs installations à partir du lundi 26 janvier. — Elles devront être terminées le jeudi suivant, avant quatre heures du soir.

Art. 26^o. — Les machines et instruments agricoles resteraient exposés pendant toute la durée des concours aux risques et périls des exposants. Chaque exposant devra proposer à la Société d'Agriculture un responsable dans aucun cas d'incendie.

Art. 27^o. — Les machines et instruments agricoles exposés seront ni révoqués ni retirés.

Art. 28^o. — Les exposants pourront commencer leurs installations à partir du lundi 26 janvier. — Elles devront être terminées le jeudi suivant, avant quatre heures du soir.

Art. 29^o. — Les machines et instruments agricoles resteraient exposés pendant toute la durée des concours aux risques et périls des exposants. Chaque exposant devra proposer à la Société d'Agriculture un responsable dans aucun cas d'incendie.

Art. 30^o. — Les machines et instruments agricoles exposés seront ni révoqués ni retirés.

Art. 31^o. — Les exposants pourront commencer leurs installations à partir du lundi 26 janvier. — Elles devront être terminées le jeudi suivant, avant quatre heures du soir.

Art. 32^o. — Les machines et instruments agricoles resteraient exposés pendant toute la durée des concours aux risques et périls des exposants. Chaque exposant devra proposer à la Société d'Agriculture un responsable dans aucun cas d'incendie.

Voies & Marchés de la Région

BOURBON-LANCY. — On cote, beurre, 6.50 à 7 fr. le demi-kilo; œufs, 8.50 à 7 fr. le demi-kilo; poulets gras, 30 à 40 fr. la douzaine; lapins domestiques, 10 à 15 fr. l'un.

SANGERRE. — Foire ornementale de peu d'importance, mais favorisée par le beau temps. Beaucoup d'acheteurs. Prix soutenus sur tous le détail. On cote: 5 anges et anges, 400 à 500 francs; 25 à 30 francs; 3 vaches maigres, 1.800 à 2.500 fr.; 3 génisses, 2.000 à 2.500 fr.; 120 laitons, de 120 à 280 fr.; nourrissons, 500 à 620 fr.; 3 porcs gras, 5.50 le kilo.

ONCLE ANGHÈL LES RECITS D'ADRIEN ZOGRAFF

Kyra Kyralina a revêtu un nouveau contour de langue française; l'extraordinaire originalité de ses récits, l'atmosphère inconnue qu'ils nous introduisent, l'orient inexploré qu'ils nous dévoilent, cette barbarie contemporaine, ce moyen-âge moderne, qui sont à notre portée, et dont personne, jamais, ne nous avait parlé, toutes ces raisons expliquent le succès, le retentissement profond du premier livre de Panait Istrati.

Ce second volume comporte, comme le précédent, une trilogie de récits intimement liés entre eux.

Oncle Anghel, dont la publication, dans une revue, a causé une grande impression, nous révèle la sérénité qui est au fond de cet art implacablement vivant. L'auteur élargit son style et on apprécie le rythme.

Dans la mort d'Oncle Anghel, nous avons une vision qui atteint aux plus puissantes créations de Hoelbein. Le galop étonnant de Kyra reprend et nous conduit jusqu'à la mort du vieux misérable.

Enfin, dans Cosma, le récit, par un retentissement qui nous apparaît comme une des réussites les plus étonnantes de la littérature actuelle, fait éclater le cadre où Istrati le tenait enfermé jusque-là. Dès les premières lignes, le conte prend une ampleur légendaire, formidable, qui confine d'une part au Livre de la Jungle, de l'autre aux plus beaux contes de Gorki, sans que ces chefs-d'œuvre puissent être en rien inférieurs à ceux de l'auteur, sans motifs et idées de cette extraordinaire aventure.

Un volume in-16 broché, 232 pages, 200 francs, 6.75. Reider et Cie.

Art. 33. — Les machines et instruments agricoles exposés seront ni révoqués ni retirés.

Art. 34. — Les exposants pourront commencer leurs installations à partir du lundi 26 janvier. — Elles devront être terminées le jeudi suivant, avant quatre heures du soir.

Art. 35. — Les machines et instruments agricoles resteraient exposés pendant toute la durée des concours aux risques et périls des exposants. Chaque exposant devra proposer à la Société d'Agriculture un responsable dans aucun cas d'incendie.

Art. 36. — Les machines et instruments agricoles exposés seront ni révoqués ni retirés.

Art. 37. — Les exposants pourront commencer leurs installations à partir du lundi 26 janvier. — Elles devront être terminées le jeudi suivant, avant quatre heures du soir.

Art. 38. — Les machines et instruments agricoles resteraient exposés pendant toute la durée des concours aux risques et périls des exposants. Chaque exposant devra proposer à la Société d'Agriculture un responsable dans aucun cas d'incendie.

Art. 39. — Les machines et instruments agricoles exposés seront ni révoqués ni retirés.

Art. 40. — Les exposants pourront commencer leurs installations à partir du lundi 26 janvier. — Elles devront être terminées le jeudi suivant, avant quatre heures du soir.

Art. 41. — Les machines et instruments agricoles resteraient exposés pendant toute la durée des concours aux risques et périls des exposants. Chaque exposant devra proposer à la Société d'Agriculture un responsable dans aucun cas d'incendie.

Art. 42. — Les machines et instruments agricoles exposés seront ni révoqués ni retirés.

Art. 43. — Les exposants pourront commencer leurs installations à partir du lundi 26 janvier. — Elles devront être terminées le jeudi suivant, avant quatre heures du soir.

Art. 44. — Les machines et instruments agricoles resteraient exposés pendant toute la durée des concours aux risques et périls des exposants. Chaque exposant devra proposer à la Société d'Agriculture un responsable dans aucun cas d'incendie.

Art. 45. — Les machines et instruments agricoles exposés seront ni révoqués ni retirés.

Art. 46. — Les exposants pourront commencer leurs installations à partir du lundi 26 janvier. — Elles devront être terminées le jeudi suivant, avant quatre heures du soir.

Art. 47. — Les machines et instruments agricoles resteraient exposés pendant toute la durée des concours aux risques et périls des exposants. Chaque exposant devra proposer à la Société d'Agriculture un responsable dans aucun cas d'incendie.

Art. 48. — Les machines et instruments agricoles exposés seront ni révoqués ni retirés.

Art. 49. — Les exposants pourront commencer leurs installations à partir du lundi 26 janvier. — Elles devront être terminées le jeudi suivant, avant quatre heures du soir.

Art. 50. — Les machines et instruments agricoles resteraient exposés pendant toute la durée des concours aux risques et périls des exposants. Chaque exposant devra proposer à la Société d'Agriculture un responsable dans aucun cas d'incendie.

Art. 51. — Les machines et instruments agricoles exposés seront ni révoqués ni retirés.

Art. 52. — Les exposants pourront commencer leurs installations à partir du lundi 26 janvier. — Elles devront être terminées le jeudi suivant, avant quatre heures du soir.

Art. 53. — Les machines et instruments agricoles resteraient exposés pendant toute la durée des concours aux risques et périls des exposants. Chaque exposant devra proposer à la Société d'Agriculture un responsable dans aucun cas d'incendie.

Art. 54. — Les machines et instruments agricoles exposés seront ni révoqués ni retirés.

Art. 55. — Les exposants pourront commencer leurs installations à partir du lundi 26 janvier. — Elles devront être terminées le jeudi suivant, avant quatre heures du soir.

Art. 56. — Les machines et instruments agricoles resteraient exposés pendant toute la durée des concours aux risques et périls des exposants. Chaque exposant devra proposer à la Société d'Agriculture un responsable dans aucun cas d'incendie.

Art. 57. — Les machines et instruments agricoles exposés seront ni révoqués ni retirés.

Art. 58. — Les exposants pourront commencer leurs installations à partir du lundi 26 janvier. — Elles devront être terminées le jeudi suivant, avant quatre heures du soir.

Art. 59. — Les machines et instruments agricoles resteraient exposés pendant toute la durée des concours aux risques et périls des exposants. Chaque exposant devra proposer à la Société d'Agriculture un responsable dans aucun cas d'incendie.

Art. 60. — Les machines et instruments agricoles exposés seront ni révoqués ni retirés.

Art. 61. — Les exposants pourront commencer leurs installations à partir du lundi 26 janvier. — Elles devront être terminées le jeudi suivant, avant quatre heures du soir.

Art. 62. — Les machines et instruments agricoles resteraient exposés pendant toute la durée des concours aux risques et périls des exposants. Chaque exposant devra proposer à la Société d'Agriculture un responsable dans aucun cas d'incendie.

Art. 63. — Les machines et instruments agricoles exposés seront ni révoqués ni retirés.

Art. 64. — Les exposants pourront commencer leurs installations à partir du lundi 26 janvier. — Elles devront être terminées le jeudi suivant, avant quatre heures du soir.

Art. 65. — Les machines et instruments agricoles resteraient exposés pendant toute la durée des concours aux risques et périls des exposants. Chaque exposant devra proposer à la Société d'Agriculture un responsable dans aucun cas d'incendie.

Art. 66. — Les machines et instruments agricoles exposés seront ni révoqués ni retirés.

Art. 67. — Les exposants pourront commencer leurs installations à partir du lundi 26 janvier. — Elles devront être terminées le jeudi suivant, avant quatre heures du soir.

Art. 68. — Les machines et instruments agricoles resteraient exposés pendant toute la durée des concours aux risques et périls des exposants. Chaque exposant devra proposer à la Société d'Agriculture un responsable dans aucun cas d'incendie.

Art. 69. — Les machines et instruments agricoles exposés seront ni révoqués ni retirés.

Art. 70. — Les exposants pourront commencer leurs installations à partir du lundi 26 janvier. — Elles devront être terminées le jeudi suivant, avant quatre heures du soir.

Art. 71. — Les machines et instruments agricoles resteraient exposés pendant toute la durée des concours aux risques et périls des exposants. Chaque exposant devra proposer à la Société d'Agriculture un responsable dans aucun cas d'incendie.

Art. 72. — Les machines et instruments agricoles exposés seront ni révoqués ni retirés.

Art. 73. — Les exposants pourront commencer leurs installations à partir du lundi 26 janvier. — Elles devront être terminées le jeudi suivant, avant quatre heures du soir.

Art. 74. — Les machines et instruments agricoles resteraient exposés pendant toute la durée des concours aux risques et périls des exposants. Chaque exposant devra proposer à la Société d'Agriculture un responsable dans aucun cas d'incendie.

Art. 75. — Les machines et instruments agricoles exposés seront ni révoqués ni retirés.

Art. 76. — Les exposants pourront commencer leurs installations à partir du lundi 26 janvier. — Elles devront être terminées le jeudi suivant, avant quatre heures du soir.

Art. 77. — Les machines et instruments agricoles resteraient exposés pendant toute la durée des concours aux risques et périls des exposants. Chaque exposant devra proposer à la Société d'Agriculture un responsable dans aucun cas d'incendie.

Art. 78. — Les machines et instruments agricoles exposés seront ni révoqués ni retirés.

Art. 79. — Les exposants pourront commencer leurs installations à partir du lundi 26 janvier. — Elles devront être terminées le jeudi suivant, avant quatre heures du soir.

Art. 80. — Les machines et instruments agricoles resteraient exposés pendant toute la durée des concours aux risques et périls des exposants. Chaque exposant devra proposer à la Société d'Agriculture un responsable dans aucun cas d'incendie.

Art. 81. — Les machines et instruments agricoles exposés seront ni révoqués ni retirés.

Art. 82. — Les exposants pourront commencer leurs installations à partir du lundi 26 janvier. — Elles devront être terminées le jeudi suivant, avant quatre heures du soir.

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Par acte sous seing privé, en date du 7 novembre 1924, enregistré, le 19 novembre 1924, le siège social de la Société DREYFUS et Cie, est transféré du 31, de la rue des Jeuneurs, à Paris, aux 1 et 2, place du Lycée, à Nevers, en date du 15 novembre 1924.

ON DEMANDE A ACHETER dans la région

PETITE PROPRIÉTÉ de rapport et d'agrément d'un seul tenant. Faire offre à M. CATHIER, huissier à Pougues-les-Eaux 19.240

Locations

APPARTEMENT, 4 pièces, garage et dépendances. S'adresser à l'Association des Propriétaires, rue de la Banque, Nevers. 19.375

Ventes

CAROLE à 6 ans, neuve, PETITE VOITURE A ANE HARNAIS à deux fins, le tout en bon état de service. S'adr. à M. BROCHET, à Magny-Cours (Nièvre). 19.376

CHAR A BANC attelé ou non. S'adresser à M. RORIN, huissier de la Croix Joyeuse, Nevers. 19.369

AUTO, torpédo DELAHAYE, 12 chevaux, quatre places, pouvant se transformer en camionnette, revue à neuf, année 1914. S'adr. à M. BEAUGAUD, à Jallières, gare Vandenesse (Nièvre). 19.186

ZEBRE 8 HP, éclairage et éclairage électrique, 2.3 pièces, bon état général, 6.800 fr. ou 7.000 fr. avec sa remorque. Pierre CHAZARD, Pougues-Mesangy (Allier). 19.324

TORPEDO FORD, modèle 1924, état neuf. Prix très intéressant. Représentants en compte chèque, même très usagé, même marque. Bureau du journal. 19.295

MOTEUR A GAZ PAUVRE, 12-14 HP, 516. Française de Vierzon, avec gazogène à anthracite à feu continu. Prix à débattre. Bureau du journal. 19.281

25 CHENES, 10 ORMES, à vendre, le dimanche 14 décembre, à 1 h. 30, chez le garde GITTON, à Mornay-Berry (Cher). 19.323

ARMOIRE Louis XV, pur style. S'adresser à Mme A., 27, rue du Rempart (2^e étage). 19.281

9 BONNES GENESSES, de 30 mois, en même pièce. M. BEAUFILS, au Creil-Notre, Mars-sur-Allier (Nièvre). 19.372

Personnel

COMMIS EPICIER, bien au courant du détail. S'adr. Epicerie DEVAUX, à Auxerre (Yonne). 19.232

GARÇON, de 14 à 15 ans, comme aide-vachez.

S'adr. chez M. QUILAIN, Les Siméons, à Charly (Yonne). 19.233

MAÇON et un CHARPENTIER, à l'année, logé, chauffé, jardin, gages à débattre.

Bureau du journal. 19.286 bis

METTEUR AU POINT, sur tous systèmes, comme chef d'atelier.

Bons salaires et primes de production. Place à prendre de suite. Se présenter d'urgence chez M. René GAUVIN, à Pougues-les-Eaux (Nièvre). 19.194

Ouvriers AJUSTEURS au dépôt des machines P.-L.-M. de Nevers, 8, rue de la Rotonde. S'y présenter. 19.035

OUVRIER, pour la réparation préparation pour atelier mécanique. Maison VEISSEYRE, chaussures, Sancerre (Cher). 19.291

REPRESENTANTS pour importation distilleries du Calvados, pour la vente, au café et restaurants, de ses eaux-de-vie de cidre renommées. Ecr. boîte postale n° 33, à Lisseux. 19.321

MÉCANICIEN, petites pièces, ou ouvrier horloger.

Bureau du journal. 19.235

MÉCANICIEN sérieux, capable pour réparation auto.

M. LAINE, mécanicien, Sancerre (Cher). 19.325

On offre

HOMME SÉRIeux, ayant loisirs, demande à faire chez lui travaux d'écritures ou manuels. Bureau du journal. 19.284

HOMME à toutes mains, connaissant commerce, demande emploi quelques jours par semaine ou quelques heures par jour. 19.373

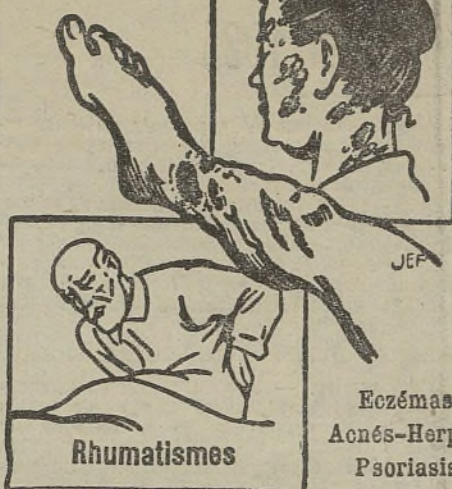
HOMME SÉRIeux, 40 ans, demande travail, soit comme manoeuvre dans ateliers, ayant travaillé dans les usines, peut conduire les chevaux, faire livraisons. Bureau du journal. 19.374

OUVRIER BOULANGER, 23 ans, demande place stable. S'adr. à M. HENRI, café de l'Union, La Guerche (Cher). 19.352

Divers

SUIS ACHETEUR VIEUX PYRENES, même décolorés. LEBEUF, 11, rue du Champ-de-Foire, Nevers. 19.267

Ulcères Varices



Rhumatismes

Eczémas Acnés-Herpès Psoriasis

Arthritiques attention à l'hiver

L'alimentation échauffante, le manque d'air et d'exercices favorisent l'empoisonnement du sang. Les reins et la peau éliminent insuffisamment. Vous contractez une surproduction d'acide urique et de toxines qui se déposent dans vos articulations ou sur les parois de vos artères. Un petit coup de froid, quelques jours d'humidité, et vous voilà tenaillés par les rhumatismes, la goutte ou la sciatique. Si votre circulation est déjà mauvaise, vous souffrez cruellement d'hémorroïdes, de varices suivies ou non d'ulcères ou de phlébite. Dans d'autres cas, c'est par la peau que le sang rejette ce trop plein malsain : l'eczéma, l'herpès, l'acné, le psoriasis, le sycois, l'herpès n'ont pas d'autre cause. Chez la femme, et plus particulièrement au retour d'âge, le sang travaille et provoque des phénomènes congestifs inquiétants par leurs dangers immédiats, et parce qu'ils peuvent s'installer définitivement sous la forme de tumeur ou de fibrome. Pour éviter ces accidents ou les supprimer immédiatement, purifiez votre sang et bientôt vous constaterez la disparition de vos souffrances. Une cure de Dépuratif Richetel vous rendra ce précieux service. Si vous en doutez, essayez ceci :

Il y a quatre semaines, à la suite d'un coup de froid, mes douleurs rhumatismales et mes maux de tête ont reparu, mais dès que j'ai repris de votre Dépuratif Richetel, le mal s'est aussitôt dissipé. Aujourd'hui, je suis complètement guérie.

Mme ROBLES, à Leers par Lannoy (Nord), Pharmacies. A défaut et pour renseignements sur le traitement Richetel, le mal s'est aussitôt dissipé. Aujourd'hui, je suis complètement guérie. Sedan, 146, rue de Belfort, BAYONNE (Basses-Pyrénées).

GRATIS !

Nous distribuons pour faire connaître notre fabrication 2.000 SERVICES DE TABLE 35 pièces finement décorés. Toute personne nous envoyant une enveloppe timbrée portant son adresse peut recevoir gratuitement un de ces services.

Zénith Maillot PENCLO, Rayon 16, Rue Malebrancha, Paris

ECHELLES A COUVERTOIS

Escabeaux Echelles simples et doubles L. LOUETTE, fabricant USIN. ET MAGASIN DIJON 9, rue Général Fauconnet

CONSEIL aux DAMES

Toutes les maladies dont souffre la femme proviennent de la mauvaise circulation du sang. Quand le sang circule bien, tout va bien ; les nerfs, les reins, la tête, n'étant point congestionnés, ne font point souffrir. Pour maintenir cette bonne harmonie dans tout l'organisme, il est nécessaire de faire usage, à intervalles réguliers, d'un remède qui agisse à la fois sur le sang, l'estomac et les nerfs, et seule la

Jouvence de l'abbé Soury

peut remplir ces conditions, parce qu'elle est composée de plantes sans aucun poison, et agit à la fois sur le sang, l'estomac et les nerfs, et seule la

Jouvence de l'abbé Soury, préparée à la Pharmacie de l'abbé SOURY, se trouve dans toutes les pharmacies, le flacon 6 fr., plus impôt 0 fr. 75 total 6 fr. 75. R. C. Rouen A. 6.829.

Bien exiger la véritable JOUVENCE de l'abbé SOURY qui doit porter le portrait de l'abbé SOURY et la signature Mag. Dumontier, en rouge.

La Secrétaire-Général G. COLLETT, Publications - PARIS-CENTRE - NEVERS.

VÊTEMENTS A. BOMBLED

Ancienne Maison LÉON DONY



Notre supériorité incontestable provient de ce que nos VÊTEMENTS sont uniquement faits dans des TISSUS DE QUALITÉ. En outre, ils sont tous d'une COUPE ÉLÉGANTE parce que coupés et fabriqués PAR UNITÉ.

par un personnel tailleur et n'ont par conséquent rien de commun avec la confection ordinaire en séries dans des ateliers ou la machine et la scie mécanique jouent le principal rôle!!

Nos Prix sont établis dans des conditions telles qu'ils restent sans concurrence possible !!

VOYEZ NOS ÉTALAGES

Table with 5 columns showing prices for various clothing items: COMPLETS & PARDESSUS pour HOMMES, COMPLETS & PARDESSUS pour JEUNES GENS, COSTUMES & PARDESSUS ENFANTS, PANTALONS NOUVEAUTÉ.

Le spécialiste préfère de l'homme élégant

Peugeot advertisement featuring a car illustration and text: 'Les voitures les plus économiques, les plus robustes, de très longue durée. N'ATTENDEZ PAS LA HAUSSE pour passer votre commande. DEMONSTRATION AU Garage de la Gare MIAS & LEBAS Rue de Vertpré, NEVERS'.

Lithinés au D' Gustin advertisement featuring a woman illustration and text: 'Une bonne habitude. Tout le monde boit des Lithinés au D' Gustin. Parce qu'ils améliorent la santé, parce qu'ils préviennent la maladie, parce qu'ils dissolvent l'acide urique, parce qu'ils favorisent la digestion, parce qu'ils sont agréables au goût, parce qu'ils ne troublent pas le vin, parce qu'ils sont à la portée de tous.'

BOIS ET CHARBONS advertisement for A. BONNET, 17 bis, rue Saint-Genest, 17 bis NEVERS (Téléph. 449). SPECIALITE DE PAQUETAGE Charbons des meilleures marques.

PEAUX et SAUVAGINES advertisement for F. EVRAT, 127, Faubourg de Mouësse, NEVERS. Se rend à domicile pour tout lot. A Vendre VIEUX JOURNAUX S'adresser au bureau du journal.

SPÉCIALITE DE ROUES CAOUTCHOUÉES pour Voitures attelées. Grand dépôt de Caoutchouc à câble et à crampons de tous profils. ROUES neuves - ROUES d'occasion Ferrage et Caoutchoutage Caoutchoutage seul. Maison fondée en 1906. CARRE-SENNERON 85, route de Cussat, à VICHY (Allier) BAISSE DE PRIX

CONSEIL aux DAMES advertisement for JOUVENCE de l'abbé SOURY. Toutes les maladies dont souffre la femme proviennent de la mauvaise circulation du sang. Quand le sang circule bien, tout va bien ; les nerfs, les reins, la tête, n'étant point congestionnés, ne font point souffrir. Pour maintenir cette bonne harmonie dans tout l'organisme, il est nécessaire de faire usage, à intervalles réguliers, d'un remède qui agisse à la fois sur le sang, l'estomac et les nerfs, et seule la JOUVENCE de l'abbé SOURY, préparée à la Pharmacie de l'abbé SOURY, se trouve dans toutes les pharmacies, le flacon 6 fr., plus impôt 0 fr. 75 total 6 fr. 75. R. C. Rouen A. 6.829. Bien exiger la véritable JOUVENCE de l'abbé SOURY qui doit porter le portrait de l'abbé SOURY et la signature Mag. Dumontier, en rouge. La Secrétaire-Général G. COLLETT, Publications - PARIS-CENTRE - NEVERS.

Ménagères! LES Pâtes alimentaires. Marque le Moulin à vent à la semoule de blé dur extra. Les moutures et les plus avantageuses. GOUTEZ et COMPAREZ. Fabrique, 19, rue Voltaire, à MOULINS (Allier). On demande un REPRÉSENTANT sérieux pour la Nièvre et le Cher. R. C. Moulins 3.055

Tels arbres Tels fruits CHEVALIER Pépiniériste à NEVERS ne vend que de BONS ARBRES. Demandez son catalogue arbres-fruittiers d'ornement, arbustes, rosiers et plants. Téléphone 4-22.

GRIPES facilement Guéries chez soi, à peu de frais par les Pastilles Dupuyroux. Méthode sûre et efficace sur demande au Dr DUPUYROUX, Square de Messine, 5, Paris, avec attestations et Questionnaire pour Consultation Gratuite.

Fourrures et Pelleteries HADACEK-COMTE 41, Rue Marie-Davy, CLAMECY. VÊTEMENTS DE DAMES. Écharpes, Collets et Manchons. RÉPARATIONS, TRANSFORMATIONS. ACHAT DE SAUVAGINE.

CABINET PICARD 34 bis, av. Georges-Clemenceau, NEVERS R. C. Nevers 976. VENTE - LOCATION GERANCE D'IMMEUBLES FONDS DE COMMERCE. Machines à Coudre des meilleurs systèmes pour Familles, Tailleurs, COIFFEURS, BOBÉLIERS à repasser les saos. Pièces détachées et aiguilles pour toutes machines. DESPLACES CHATILLON-EN-BAZOIS (Nièvre)

CLOS D'EQUARRISSAGE DE NEVERS AUBIJOUX Propriétaire. ENLEVEMENT RAPIDE de tous animaux morts ou hors d'usage. ENGRAIS DE TOUTES SORTES. Je recommande à MM. les Agriculteurs et Vignerons, mes ENGRAIS COMPLETS pour céréales, vignes, arbres fruitiers, jardins, etc. - Ces engrais, à base ORGANIQUE, contiennent, indépendamment de l'azote, de l'acide phosphorique et de la potasse, une forte quantité d'humus, indispensable à la fertilisation. PRIX SUIVANT DOSAGE. Bureaux : Rue de la Tourterelle, NEVERS. Tél. 0-25 R. C. NEVERS 4380

FABRIQUE SPÉCIALE DE PALETOTS DE CHÈVRE SUISSE PRÉVOST-MARÉCHAL FOURREUR-SPECIALISTE 12, Rue La Fayette - NEVERS - 26 et 28, rue des Merciers TÉLÉPHONE 1-42. RENARDS argentés, blancs, pointillés, etc. MARMOTTES CANADA VISON DU CANADA PÉKAN. MURMEL LOUTRE ASTRAKAN HERMINE - SKUNGS. Le plus grand choix : Cravates, Echarpes et Manchons. Vêtements de Dames, Modèles riches.

HOTCHKISS 12 CV Le juste milieu. Démonstration GRAND Garage de la Nièvre 6, rue Félix-Faure, NEVERS

Ateliers PONCEAU Saint-Benin-d'Azy, NIEVRE R. C. Nevers 407 A 2. 20,000 voitures et à bestiaux constituées à ce jour.